



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Fonds Marianne

Question écrite n° 1083

Texte de la question

M. Aurélien Saintoul interroge M. le ministre de l'intérieur sur le fonds Marianne. La création et l'attribution du fonds Marianne est un scandale d'État, inouï et intolérable dans un régime démocratique, qui a forcé la secrétaire d'État de l'époque, Mme Marlène Schiappa, à démissionner. Ce fonds aurait permis d'instrumentaliser l'assassinat ignoble de Samuel Paty, un crime abominable, pour cibler des adversaires politiques et détourner des moyens de l'État pour stipendier de prétendus experts de la lutte contre l'islamisme. Les auditions publiques de la commission d'enquête au Sénat, le rapport de l'inspection de l'administration et la démission du préfet Gravel soutiennent l'idée que ces faits seraient avérés. M. le député souhaite savoir quelles sanctions et quelles mesures ont été prises au sein de l'administration pour éviter que de tels événements se reproduisent. Par ailleurs, il souhaite savoir si le principal bénéficiaire du fonds a depuis rendu l'argent perçu de façon indue.

Données clés

Auteur : [M. Aurélien Saintoul](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (11^e circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1083

Rubrique : Associations et fondations

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [22 octobre 2024](#), page 5563